

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 68

présenté par
Mme Greff

ARTICLE 4 BIS A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« doit également sensibiliser »,

les mots :

« sensibilise également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.